SCOUTS®
Creating a Better World
World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

World Scout Bureau, Central Office
Bureau Mondial du Scoutisme, Siège

Rue du Pré-Jérôme 5
P.O. Box 91
1211 Geneva 4 Plainpalais
SWITZERLAND

Phone (+41 22) 705 10 10
Fax (+41 22) 705 10 20
Email worldbureau@scout.org
Web scout.org

Circulaire N° 37/2010

Aux: Commissaires Internationaux

Novembre 2010

Conférence Mondiale du Scoutisme – Règles de Procédure Interne

Chers collègues,

Vous vous souviendrez que la Circulaire N° 24/2010 invitaient toutes les Organisations Scoutes Nationales (OSN) à exprimer leur avis sur le projet de Règles de Procédure Interne pour la Conférence Mondiale du Scoutisme et, plus particulièrement, à voter par correspondance sur deux questions spécifiques: le comptage électronique des voix pour les élections au Comité Mondial du Scoutisme et le mode de scrutin pour ces élections (nombre de tours de scrutin).

Des réponses ont été reçues de 112 OSN sur un total de 161 - soit un taux de réponse de 70%. Nous voudrions leur exprimer nos sincères remerciements pour avoir rendu cet excellent résultat possible.

Parmi les votes reçus, 87% étaient en faveur d'un comptage électronique des voix pour les élections au CMS. Un système électronique viable a été identifié permettant de mettre en oeuvre cette proposition et cette méthode a, par conséquent, été incluse dans les Règles de Procédure Interne finales.

Concernant la procédure pour l'élection des membres au CMS, 59% des réponses étaient en faveur d'un tour de scrutin obligeant toutes les OSN à allouer la totalité de leurs 36 votes. 27% des réponses soutenaient la proposition de six tours de scrutin consécutifs, avec l'annonce du résultat après chaque tour. 14% des réponses se sont exprimées en faveur du maintien du système actuel. Les Règles de Procédure Interne finales prévoient, en conséquence, un tour de scrutin lors duquel les OSN seront priées d'allouer 36 voix (avec un maximum de 6 voix par candidat).

Les Règles de Procédure Interne sont diffusées en même temps que cette circulaire dans le Document de Conférence N° 2. Elles seront soumises à un vote formel lors de la Cérémonie d'Ouverture de la Conférence le lundi 10 janvier 2011.

Cordialement,

Luc Panissod
Secrétaire Général